

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN  
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :  
APPROCHE CONCEPTUELLE 3**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 98 30 15 U36 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 3**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de maîtriser des notions théoriques relatives au travail socio-éducatif et à l'approche pluridisciplinaire ainsi que de mener une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les notions théoriques et le champ professionnel.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

Tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ définir, décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé..

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

L'attestation de réussite de l'unité de formation 983007 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2 » classée dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Sociologie des communications	CT	B	20
Psychopathologie	CT	B	20
Législation des secteurs	CT	B	30
Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques	CT	B	50
Analyse du secteur non marchand	CT	B	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	34
Total des périodes			170

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Sociologie des communications

*Au départ de messages d'intérêt public liés aux problématiques rencontrées dans la profession d'éducateur spécialisé, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'identifier le champ d'action de la sociologie des communications et son utilité pour la profession d'éducateur ;
- ◆ de relater les grandes étapes de l'histoire des médias et leurs rôles et fonctions dans une société démocratique ;
- ◆ de réaliser une analyse critique de la société et des processus de l'information afin d'identifier les logiques de pouvoir (liens avec le consumérisme, place accordée au citoyen, ...)
- ◆ d'illustrer la diversité des supports médiatiques et leur « poids respectif » notamment sur le mode de pensée ou le comportement des individus ;
- ◆ de démontrer en quoi les systèmes de communication peuvent contribuer à renforcer ou déformer les logiques démocratiques.

#### 4.2. Psychopathologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter les différentes nosographies psychiatriques et leurs limites ;
- ◆ de développer une lecture critique de nouvelles psychopathologies ;
- ◆ de décrire pour différents troubles psychiques présents tant chez l'enfant que chez l'adulte (dépendance, maltraitance, délinquance sexuelle, suicide, troubles à expression somatique, troubles du comportement et du développement psychologique, perversions, psychopathologies du travail, ...) :
  - ◆ les mécanismes psychopathologiques et leurs origines présumées,
  - ◆ les différentes approches d'aide et de soins, y compris les options d'interventions des équipes pluridisciplinaires et les logiques qui les sous-tendent ,
  - ◆ les conséquences sur la fonction de l'éducateur ;
- ◆ d'identifier ses propres limites face à la prise en charge des troubles psychopathologiques d'autrui ( notions d'accompagnement, d'envahissement, de substitution, ...)

### 4.3. Législation des secteurs

L'étudiant sera capable d'expliquer et d'illustrer les principes de base de la législation en vigueur dans les secteurs de l'éducation spécialisée, en particulier dans les domaines :

- ◆ de la Protection et l'Aide à la jeunesse,
- ◆ des Droits des personnes handicapées,
- ◆ de la protection de la personne malade mentale,
- ◆ des Droits des personnes précarisées,
- ◆ des Droits des étrangers et des réfugiés.

### 4.4. Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques

*Au départ de situations exemplatives, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'élaborer, afin de mener à bien le projet éducatif, une intervention socio-éducative qui tienne compte :
  - ◆ de l'analyse du lieu d'intervention spécifique,
  - ◆ des interventions humaines particulières,
  - ◆ du bénéficiaire ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensée utilisés en psychopédagogie, en particulier, l'approche systémique, humaniste, comportementaliste, psychanalytique ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique qui s'appuie sur différentes approches psychopédagogiques et en quoi le système éducatif est un système ouvert dépendant du contexte ;
- ◆ de démontrer en quoi les populations rencontrées nécessitent de la part de l'éducateur une approche spécifique ;
- ◆ de présenter des expériences éducatives particulières et de les relier aux différents postulats scientifiques, idéologiques et méthodologiques des différents courants psychopédagogiques ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique éducative, d'en préciser les différentes composantes (théories, valeurs, intuitions, représentations sociales, ...) ;
- ◆ d'expliquer en quoi différentes approches socio-éducatives permettent à l'éducateur de comprendre des situations socio-éducatives singulières ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites de ces approches ;
- ◆ d'expliquer les représentations de l'être humain sous-jacentes à ces approches et relever en quoi les éléments de son histoire personnelle influencent la manière de se situer par rapport à celles-ci ;
- ◆ d'analyser des situations typiques en éducation spécialisée selon différentes approches et d'évaluer l'(les) approche(s) la(les) plus appropriée(s) en tenant compte des différentes composantes du modèle.

### 4.5. Analyse du secteur non marchand

L'étudiant sera capable :

- ◆ de relever les bases de la législation du travail propre aux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, commissions paritaires, fonds sectoriels, ...) ;
- ◆ de décrire succinctement les principales formes juridiques en vigueur dans les services et institutions des secteurs d'intervention des éducateurs (ASBL, Services publics, ...) ;
- ◆ d'identifier les pouvoirs de tutelle des services et institutions socio-éducatives et le rôle de subventionnement de l'Etat fédéral, communautaire, régional, communal ;

- ◆ de relever le sens de certains outils et éléments de la gestion financière et matérielle quotidiennes par rapport au subventionnement en incluant les caractéristiques économiques et sociales des populations auprès desquelles l'éducateur intervient (allocations sociales, indice des prix, sécurité sociale).

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, au travers d'épreuves écrites et orales, l'étudiant sera capable,

*tout en respectant les règles et usages de la langue française :*

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sociologie des communications, de législation des secteurs et d'analyse du secteur non marchand ;
- ◆ de définir et de décrire des notions, des concepts et les processus abordés aux cours de psychopathologie, de théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ d'utiliser de façon critique et argumentée les notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des descriptions et de l'analyse,
- ◆ la capacité de l'étudiant à expliciter les éléments sur lesquels repose sa vision d'une situation professionnelle,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant. Pour les cours de « Législation des secteurs », de « Psychopathologie » et de « Analyse du secteur non marchand », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.